

Image not found or type unknown



Condamnation de paiement..

Par **georgette68**, le **16/05/2015** à **15:04**

je suis condamnée à payer solidairement la somme de 13000€. je gagne 920€ et j'ai 190€ de charges fixes. peut on me saisir mon salaire ? Que peut on me saisir en mobilier ? Je suis en location et je n'ai pas de biens immobiliers. Pour l'instant, je n'ai reçu aucun courrier d'un huissier, c'est mon avocat qui m'a informée.